

Compte Rendu succinct¹ du Conseil Municipal du 5 juin 2026 : Le service minimum de la démocratie et l'anticipation forcée

Nous avons siégé ce vendredi 5 juin lors d'un conseil municipal extraordinaire convoqué pour un ordre du jour restreint à deux points : la désignation des grands électeurs en vue des élections sénatoriales de septembre 2026, et la composition du Comité Social Territorial (CST). Si l'ordre du jour était factuel et l'ambiance moins électrique que lors de notre séance de mai, notre groupe reste vigilant sur les procédures engagées et le respect des deniers publics. Voici le détail des points abordés.

1. Compte rendu des décisions du Maire : une ligne de trésorerie préventive...

- Contexte : Examen du registre des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations, et plus particulièrement la décision du 1er avril 2026 actant l'ouverture d'une ligne de trésorerie **de 700 000 € auprès du Crédit Agricole**.
- Nos questions : Par la voix de notre élu François Boréaniz, nous avons soulevé une erreur matérielle dans la convention du Crédit Agricole. Celle-ci mentionne une délibération du Conseil municipal du 20 mars 2026 qui aurait « décidé de recourir » à cette ligne de trésorerie, alors que la délibération de cette date n'était qu'un mandat général donné au Maire. Nous avons demandé à ce que cela soit corrigé pour les prochaines conventions. De plus, nous avons interrogé la majorité sur le caractère d'urgence et le type de nécessité qui justifiaient le déblocage d'une telle somme (700 000 €).
- Réponse de la majorité : Madame Letellier, adjointe en charge des finances, a rappelé qu'une première ligne de trésorerie (non utilisée) de 500 000 € avait été signée fin mars en attente de versements de l'État (FCTVA, DEPR) retardés par le vote tardif de la loi de finances. Pour cette nouvelle ligne de 700 000 €, la majorité invoque un excès de « prudence » afin de s'assurer de pouvoir régler les fournisseurs. Le décalage temporel concerne cette fois la dotation nationale de péréquation et la dotation de solidarité rurale, qui ne sont versées qu'en juin. Comme la première fois, la majorité affirme ne pas avoir eu besoin d'utiliser cette ligne de trésorerie pour l'instant.
- Vote : Simple prise d'acte imposée.

2. Approbation du Procès-Verbal du dernier Conseil Municipal

- Contexte : Validation du compte rendu de la séance précédente.
- Vote : Adopté à la majorité.

¹ Ce document est un compte rendu non officiel rédigé par les élus du groupe d'opposition. Il a pour but d'informer les citoyens sur les débats et les positions défendues par vos élus minoritaires, en complément des procès-verbaux administratifs.

3. Désignation des délégués grands électeurs pour les élections sénatoriales : la proportionnelle joue en notre faveur

- Contexte : La commune devait désigner 19 représentants (14 titulaires et 5 suppléants) appelés à voter lors des élections sénatoriales de septembre 2026. Le scrutin se déroule à bulletin secret, au scrutin de liste avec alternance stricte femme-homme, et la répartition des sièges obéit à la règle de la proportionnelle au plus fort reste – mécanisme que nous avons étudié en amont et qui nous permettait d’assurer notre représentation.
- Précision utile : Nous notons que Myriam Letellier ne figurait pas sur la liste municipale car elle est déjà appelée à voter en tant que grand électeur au titre du Conseil départemental.
- Les deux listes en présence :
 - Liste « Un Avenir Commun » (majorité) : Michel Lafont, Laurence Trolet, Mickaël Lhotellier, Noémie Foin, Cyril Aubert-Geoffroy, Cécile Parent, Christian Descamps-Wiel, Agnès Solt, Michel Glinel, Mathilde Lejeune, Dominique Zannier, Nathalie Tesson, Daniel Le Dauphin, Jocelyne Coue Da Silva (titulaires), Ludovic Arnal, Céline Sarrazin, Eddy Lenas, Sandrine Malcape, Jean-Louis Danois (suppléants).
 - Liste « Avançons Autrement » (opposition) : Caroline Roussel, François Boréaniz, Flavie Herpin, Pascal Vallerand, Lucie Rouillay, Franck de Saint Roman, Céline Salliot.
- Résultats : Sur 33 bulletins exprimés (0 blanc) : 26 voix pour la liste « Un Avenir Commun », 7 voix pour « Avançons Autrement ». Application de la proportionnelle :
 - Titulaires (14 sièges) : 11 pour la majorité, 3 pour l’opposition.
 - Suppléants (5 sièges) : 4 pour la majorité, 1 pour l’opposition.

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">○ Nos titulaires désignés : Caroline Roussel, François Boréaniz, Flavie Herpin.○ Notre suppléant désigné : Pascal Vallerand. |
|---|

- Notre appréciation : La règle de la proportionnelle au plus fort reste nous a garanti trois représentants titulaires et un suppléant, ce qui correspond à notre poids dans l’assemblée.
- Vote : Acte obligatoire validé par le scrutin.

4. Composition du Comité Social Territorial (CST) : Le choix restrictif de la majorité face aux syndicats

- Contexte : Suite à la dissolution du SEEJ et à l’intégration des agents sur notre territoire, les effectifs de Thue et Mue ont été portés à 60 agents (dépassant le seuil légal de 50). Il convenait donc de fixer le nombre de représentants pour cette instance paritaire essentielle (qui traite de l’organisation des services, de l’hygiène, de la santé et de l’avancement des agents) avant les élections professionnelles du 10 décembre 2026.

La commune avait initialement proposé une composition de 5 représentants par collègue. Toutefois, lors de la réunion de consultation du 20 mai 2026, les organisations syndicales ont exprimé leur préférence pour un format plus restreint à 3 représentants par collègue.

- Position de la majorité : Le Maire a regretté ce choix, estimant qu’un chiffre de 5 aurait permis une meilleure représentation de la diversité des sites et des types d’emplois de la commune. La majorité a néanmoins proposé de s’aligner sur le souhait des syndicats tout

en maintenant la parité numérique et le droit de vote pour le représentant de l'autorité territoriale.

- Vote : Adopté à l'unanimité.

5. Informations diverses

- Événement agricole : La manifestation « La ferme vous ouvre ses portes » sera réitérée le samedi 27 juin 2026 de 14h à 18h à la ferme d'Anthony Vergy. L'horaire de l'après-midi a été choisi pour ne pas entrer en concurrence avec la fête des associations qui se tiendra le matin même.

6. Conclusion : Une vigilance démocratique intacte

Ce Conseil Municipal extraordinaire du 5 juin 2026, bien que technique et condensé (45 minutes de séance), confirme l'importance de notre rôle d'élus minoritaires.

Ce que nous retenons positivement : La désignation de trois titulaires et d'un suppléant issu de notre liste « Avançons Autrement » confirme la pleine légitimité de notre démarche. En anticipant les règles de la proportionnelle et en constituant notre propre liste, nous avons garanti notre présence au sein du collège des grands électeurs de Thue et Mue pour les sénatoriales de 2026. C'est la démocratie représentative qui fonctionne, et nous y avons contribué.

Ce que nous continuons de surveiller : La gestion de la trésorerie communale mérite une attention constante. Si nous prenons acte des explications fournies sur la ligne de trésorerie non mobilisée, nous restons vigilants quant à la lisibilité et à la précision des actes administratifs (conventions, délibérations) qui doivent refléter fidèlement les décisions prises en conseil.

Nous serons de retour au prochain conseil ordinaire du 24 juin, où l'adoption du Règlement Intérieur figurera à l'ordre du jour – un texte sur lequel notre groupe exercera une vigilance particulière.